

MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



www.maisontranquillite.fr



02 40 41 99 99

lundi au vendredi 8h - 19h // samedi 8h - 13h

Permanence téléphonique
«Allo tranquillité publique»



Accueil du public
11 boulevard Stalingrad
8h30 - 17h30

DG Information et Relation au Citoyen - Ville de Nantes - 2017-03-014 - © Crédit photos : Getty Images
Imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique



MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

VOS NUMÉROS UTILES

- 15** **SAMU**, intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale.
- 17** **Police Nationale**, pour une infraction qui nécessite une intervention immédiate de la police.
- 18** **Pompiers**, pour une situation d'accident contre les personnes et les biens.
- 112** **Numéro d'urgence européen** pour l'intervention des services d'urgence et de secours.
- 114** **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes.**
- 115** **Urgence sociale**, pour signaler une personne en détresse sociale.
- 119** **«Allo enfance en danger»**, pour les enfants en danger ou les parents en difficulté.
- 3919** **«Violences femmes info»**, violences faites aux femmes.
- 3020** **«Non au harcèlement»** pour les élèves, parents et professionnels.

NUISANCES
INCIVILITÉS
SÉCURITÉ
RÉGLEMENTATION

Des réponses pour les Nantaises

DÉCOUVREZ LA
**MAISON
DE LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**

VILLE DE
Nantes



NUISANCES, INCIVILITÉS, SÉCURITÉ, RÉGLEMENTATION

La Maison de la tranquillité publique répond aux préoccupations des Nantaises, en matière de sécurité et de tranquillité publique.

La Maison de la tranquillité publique, c'est :

- ▶ un accueil téléphonique «Allo tranquillité publique» accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h au **02 40 41 99 99**
- ▶ un site Internet dédié www.maisontranquillite.fr pour trouver des réponses rapidement à toutes les questions de réglementation, d'occupation du domaine public, de sécurité et de tranquillité publique
- ▶ un suivi et un traitement individualisé des demandes
- ▶ un accueil physique auprès des services experts

**MAISON
DE LA TRANQUILLITÉ
PUBLIQUE**

VILLE DE
Nantes

LA MAISON DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE RÉPOND À MES QUESTIONS, M'INFORME ET M'ACCOMPAGNE POUR :



- Régler un conflit avec un voisin
- Signaler un stationnement gênant
- Me protéger et protéger mes biens



- M'assurer que mon logement est décent et sécurisé
- Avoir la bonne réaction en cas de fuite de gaz
- Avoir des conseils sur les risques d'intoxication



- Déclarer un sinistre
- Déclarer la dégradation de mon véhicule, un vol
- Bénéficier d'un accompagnement juridique et psychologique



- Récupérer mon véhicule à la fourrière
- Comprendre les aires de livraison
- Créer un stationnement pour les personnes à mobilité réduite



- Réserver une place de stationnement pour mon déménagement
- Déclarer une manifestation sur l'espace public
- Obtenir un permis de stationnement pour un chantier



- Installer ma terrasse permanente ou occasionnelle
- Obtenir un emplacement sur un marché
- Obtenir une autorisation de stationnement pour mon taxi



- Engager une démarche de médiation
- M'orienter vers le bon interlocuteur (Police Nationale, association de médiation ou d'aide aux victimes)
- Bénéficier d'une aide pour lutter contre les incivilités et les discriminations



- Prévenir des risques liés aux intempéries
- Prévenir du risque d'incendie
- Effectuer des aménagements dans mon établissement recevant du public